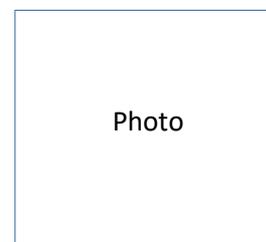


Annexe 2

FICHE D'INSCRIPTION A L'INTERNAT



Année Scolaire 2025 - 2026

ÉLÈVE :

Nom : Date de Naissance :

Prénom : Classe :

Tel portable : Adresse mail :

N° de Chambre :

RESPONSABLES LÉGAUX:

Père ou Tuteur :

Nom : Prénom :

Adresse :

Mère ou Tuteur :

Nom : Prénom :

Adresse :

TELEPHONES OBLIGATOIRES

(Le lycée doit pouvoir vous joindre à tout moment à partir de 17h00)

PÈRE ou TUTEUR :

Domicile :

Tel portable personnel :

Travail :

Adresse mail :

MÈRE ou TUTEUR :

Domicile :

Tel portable personnel :

Travail :

Adresse mail :

AUTORISATION DE SORTIE PERMANENTE :

En début d'année une demande d'autorisation de sortie annuelle peut être accordée mais chaque élève ne peut cumuler plus d'une autorisation de sortie par semaine.

Cochez ci-dessous la nuit d'absence

LUNDI

MARDI

MERCREDI

JEUDI

AUTORISATION DE SORTIE PONCTUELLE

Toute absence exceptionnelle de l'internat doit faire l'objet d'une demande écrite des parents et transmise à la vie scolaire dans les plus brefs délais. Aucune dérogation de principe ne sera accordée.

L'élève interne ou ses responsables doivent signaler l'absence de l'élève à la vie scolaire au 02.62.58.84.60 ou auprès de Mme CARPIN au 06.92.38.21.80 ou de M MORIN au 0692382186. **Un élève accueilli à l'internat qui ne se rendrait pas en cours la journée s'expose à des sanctions disciplinaires.**

Vu et pris connaissance le :

Signatures obligatoires

Les responsables

L'élève

ENGAGEMENT DU CORRESPONDANT

Je désigne comme correspondant auprès de l'administration du lycée

CORRESPONDANT DE L'ELEVE

Classe :

Nom :

Prénoms :

Adresse :

Numéros de Téléphone :

Domicile :

Téléphone portable :

Travail :

Adresse mail :

Rôle du correspondant

Celui-ci s'engage

- à représenter les responsables légaux auprès du lycée
- à prendre la responsabilité de l'élève lorsque les circonstances l'exigeront

En cas de fermeture du lycée et / ou de l'internat

En cas d'exclusion temporaire (sanction disciplinaire) sur le champ

En cas d'évacuation sanitaire

En cas d'alerte cyclonique ne lui permettant pas de regagner son domicile

Si le correspondant est injoignable ou prétend être indisponible, également en cas de déclaration abusive (correspondant inexistant, non averti par les responsables), les responsables légaux devront se rendre immédiatement disponibles en cas de besoin pour rejoindre le lycée toute affaire cessante.

Vu et pris connaissance le

Signatures obligatoires

Le correspondant

les responsables légaux

l'élève